CHAVILLE ***

Sécurité routière

La sécurité routière est l'affaire de tous. Soyons responsables.



Zones 20, 30 et 50 : le respect de la sécurité de tous

La municipalité a mis en place un <u>plan de réglementation de la vitesse</u> à Chaville.

L'espace public est divisé en trois zones distinctes de circulation : les zones 20, 30 et 50.

- > La zone 20, dite « zone de rencontre »: les piétons deviennent prioritaires sur les vélos, les voitures et les transports en commun. Ces zones ont notamment été délimitées autour des écoles maternelles de Chaville et dans les rues particulièrement étroites.
- > La zone 30 : les vélos retrouvent une place équitable par rapport à la voiture.
- > **La zone 50** : voies départementales et grands axes de Chaville (avenues Roger Salengro, Anatole France, de Jouy et du Pavé des Gardes).

Consultez la carte de limitation du tonnage dans les rues de Chaville

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

Sécurité routière, tous responsables

Sytadin : l'état du trafic en Île-de-France en temps réel

